



**A&D-L**  
Action & Défense - Luxembourg

**A&D : Syndicat autonome**  
de la fonction publique de l'Union européenne

**Section de Luxembourg**

Bâtiment JMO - Kirchberg  
Bureau B2/46  
tél. ( +352 ) 4301-33365/33764  
fax ( +352 ) 4301-33779  
e-mail Syndicat-ad-l@dg9.cec.bc

10/9/2004

# Les contractuels



Giorgio Lebedef

**Des "sous-fonctionnaires", compétents et sous-payés, comme justement définis dans un tract du syndicat confrère "Solidarité Européenne" qui veut se profiler comme le défenseur de cette catégorie du personnel.**

Quelques jours après la publication des récents tracts sur les contractuels, notamment ceux de l'US<sup>1</sup>, un collègue, très haut placé dans la hiérarchie syndicale de l'Alliance des Syndicats Libres à Bruxelles, a réagi à leur contenu par e-mail, avec les mots suivants:

**« Je comprends que la campagne électorale<sup>2</sup> est là, que les collègues contractuels sont fâchés, qu'il faut les aider, qu'ils sont déçus ...**

**Mais il me semble qu'entre la propagande, la campagne électorale et les demandes de concertation nous devons essayer de [faire la] différence.**

**Nous pouvons dire haut et fort que [ceux] qui ont soutenu la réforme ont négocié des salaires de misère pour les contractuels, et là nous allons nous diviser sur qui est responsable de quoi, ... que ceci et cela ... vont faire une campagne électorale assez sympa mais [ne vont tout de même pas] faire avancer le dossier. [...]** »

En effet, il faut souligner que si on veut améliorer les conditions d'emploi des contractuels, il faut demander une concertation avec l'ADMIN. Or, cette concertation ne peut pas se faire sur la base de slogans démagogiques et préélectorales, mais uniquement sur la base de demandes bien détaillées et justifiées.

Voyons donc quels sont les problèmes réels des contractuels et quelles sont les positions de notre syndicat autonome :

## 1) La diminution de la rémunération lors du passage des contrats "auxiliaire" à "contractuel".

Dans ce cas, il faudra demander la révision de la grille des rémunérations (art. 93 du RAA) et/ou la

création d'un "coefficient correcteur". **Ces solutions exigent une modification du Statut.**

## 2) Les critères de classement qui ne permettent pas de compenser la diminution du salaire

Même en présence de plusieurs qualifications, le classement à un groupe supérieur de contractuels n'est pas permis sans passer par une sélection (art. 87 §4 du RAA). Il est vrai naturellement que le

Statut et les DGE relatives à l'engagement des contractuels prévoient la possibilité d'octroyer le grade immédiatement supérieur (art. 86 du RAA et art. 7 point 2 des DGE) pour prendre en compte les conditions du marché de travail communautaire (voire luxembourgeois), mais cela ne suffit pas.

**La révision de la grille et la modification du nouveau Statut deviennent obligatoires.**

## 3) La grande différence entre le traitement d'un contractuel et d'un fonctionnaire.

Cette différence (pouvant être supérieure à 30% et dépassant largement la perte de salaire de 11% proposée par la Commission) est due à la grille acceptée par les OSP ayant participé à cette réforme, à l'exception de A&D qui (étant exclue arbitrairement des concertations malgré la condamnation de l'ADMIN par le TPI) n'a pas pu s'opposer.

**Comme dans les deux cas précédents, pour diminuer cette différence absurde, il faut réviser la grille.**

Les contractuels sont au centre de nos préoccupations et nous ferons tout pour les aider.

G. Lebedef  
Secrétaire politique de A&D



M. Prodi présente la Commission à M. Kallas, le nouveau Commissaire chargé de l'ADMIN.

# La contre-réforme devient la seule solution !

1 D'autres tracts ont été diffusés par SE à Luxembourg et SFIE à Bruxelles.

2 Les élections pour le CLP de Luxembourg auront lieu en novembre 2004 et pour certaines OSP la campagne électorale a été ouverte avec quatre mois d'avance.

Pour tout savoir sur A&D, envoyez ce coupon à :

A&D, JMO B2/46

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Bureau : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_